

Présents : Mmes et MM. BAREILLE, BERGÉ, CAPELA, CAYRON, CHAPOTHIN, DUFOUR, LACROIX, LAPLACE-NOBLE, LEGRAND, LOUSTAU, PETIT, PEYROULET B., PEYROULET J.M., PEYS, SENTAURENS, VIRLOGEUX.

Absents ayant donné procuration : Mme CAPDEVILLE (Mme SENTAURENS), Mme MARTIN (Mme LACROIX), M. PARGADE (Mme LAPLACE-NOBLE), M. LENOIR (M. CAYRON).

Absents excusés : MM. LABORDE, NOIR, RUBIO.

Secrétaire de séance : M. CAYRON.

La séance est ouverte à 20 h par la lecture du compte rendu de la séance précédente.

Monsieur Jean-Pierre PEYS, Maire, soumet à l'approbation ce procès verbal. Accord à l'unanimité.

I - SCOLAIRE :

° Temps d'Activités Périscolaires : une rencontre avec l'Association des Parents d'Elèves et les enseignants a été organisée afin de préparer le renouvellement du Projet Educatif Territorial qui devra être validé en conseil municipal avant le 31 mars 2017.

° Pause méridienne : des volontaires engagés en convention de Service Civique avec le F.C.L.B. vont être mis à disposition de la Commune pour proposer des animations sportives durant la pause de 12 h à 14 h.

° Manger Bio & Local à la cantine : en partenariat avec le Département et l'Association des Maires de France, la Commune s'est engagée dans ce dispositif qui vise à l'insertion des produits de qualité et locaux dans la restauration scolaire. Un diagnostic va être réalisé par le CIVAM Bio Béarn et le Collectif afin d'identifier les pratiques, les besoins, les atouts et les freins.

II - PATRIMOINE :

° Agenda 21 : Sauvagnon vient de décider d'être acteur de son propre développement en réalisant un Agenda 21. Afin de présenter cette démarche à la population, une réunion publique a lieu, ce jeudi 19 janvier, à 20 h à la Maison pour Tous. Il s'agit d'un programme d'actions définissant des objectifs et les moyens à mettre en place dans la recherche d'un développement durable à l'échelle d'un territoire :

- participation à la lutte contre le changement climatique en gérant mieux ses approvisionnements et consommation en énergies, ou encore en développant les transports alternatifs (co-voiturage, etc...)
- préservation de la biodiversité : une commune peut y contribuer via une gestion responsable de ses déchets et des ressources en eau.
- besoin d'une politique d'assainissement, respect des milieux naturels. Parmi les buts poursuivis, il y a également l'épanouissement des êtres humains vivant sur le territoire.
- Valorisation de toutes les formes de solidarités, maintien des services publics et du réseau associatif, tout en plaidant pour un système éducatif cohérent.

D'autres conditions sont toutefois nécessaires pour obtenir une bonne cohésion sociale : la pratique de la démocratie participative (réunions publiques, etc ...), la gestion des espaces, des ressources et des emplois locaux, mais aussi le développement des services de santé. Enfin, le maintien de l'artisanat, des commerces locaux et d'activités agricoles sont autant de signes d'encouragements pour tendre vers des modes de production et de consommations responsables.

Au-delà des préconisations, l'Agenda 21 veut apporter des réponses pratiques, de terrain, et adaptées aux réalités locales. Il s'appuie, pour cela, sur un cahier des charges, le résultat d'un audit et du diagnostic (700 critères !) qui ont été faits. Enfin, un comité de pilotage, ouvert à la population, composé d'au moins 50 % de non élus sera créé afin d'élaborer le programme d'actions.

Sauvagnon est déjà investi via de nombreuses actions réalisées dans le domaine des espaces verts (zéro phyto), à destination du milieu scolaire (compostage et approvisionnement local à la cantine) ou encore en matière d'urbanisme (mise en accessibilité des bâtiments communaux et maillage piétonnier du territoire).

Coût : 0,60 cts d'euro/habitant/an, plus une somme forfaitaire de 7 500 € pour 3 ans à verser à l'association « Notre village ».

° Maison Lechaud : le projet de résidence jeunes se poursuit avec la recherche d'une solution qui n'alourdirait pas la dette communale, ferait appel à différents financeurs potentiels et en partenariat avec des acteurs spécialisés.

° Rénovation Mairie : l'appel d'offres a été lancé le 9 janvier avec une remise des plis fixée au 6 février.

III - DELIBERATIONS :

° Finances : une décision modificative de crédit ainsi que l'autorisation donnée au Maire de mandater les dépenses d'investissement 2017 avant le vote du budget sont votées.

° Réseaux : l'adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies de travaux, fournitures, services en matière énergétique dont le coordonnateur demeure le Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le Vendredi 3 mars 2017 à 18 h.

Fait à SAUVAGNON, le 20 janvier 2017
Le Maire,
Jean-Pierre PEYS